

PROTOCOLE DE SOINS :

Maladie hémorragique épizootique (MHE)

Préambule : Ce protocole de soins a vocation à être intégré au Bilan Sanitaire d'Élevage. Il concerne donc des élevages qui ont déjà été touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE). Nous rappelons que la MHE est une maladie à **déclaration obligatoire**, et qu'en élevage indemne, l'éleveur qui observe des signes évocateurs de la maladie devra informer **immédiatement son vétérinaire** qui réalisera une visite de suspicion. La réalisation d'une **prise de sang est indispensable au diagnostic**, les signes de la MHE pouvant être évocateurs de plusieurs maladies : FCO, fièvre aphteuse, BVD, photosensibilisation...

IMPORTANTANCE

La maladie hémorragique enzootique (MHE) est une maladie virale des ruminants, transmise par des mouches piqueuses de la famille des culicoides. Le virus responsable appartient à la même famille que celui de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et est transmis par les mêmes insectes. Comme la FCO, la MHE est une maladie **soumise à déclaration obligatoire** : si un animal présente des signes qui peuvent vous faire suspecter la maladie, vous devez en informer votre vétérinaire qui réalisera une visite de suspicion, indispensable pour confirmer la maladie (visite obligatoire et prise en charge pour le premier cas observé)

La maladie hémorragique enzootique provoque des troubles graves et douloureux (fièvre, ulcères dans la bouche, boiteries) pouvant aller jusqu'à la mort de l'animal. L'impact économique peut être très important et provoquer des troubles sur le long terme (amaigrissement, infertilité...). La maladie n'est pas transmissible à l'homme. Elle affecte principalement les bovins ; les ovins peuvent également être atteints.

Circonstances d'apparition : la maladie est **saisonnière**, liée à la période d'activité des insectes (Culicoides) : c'est donc une maladie du printemps-été-automne, susceptible de toucher tous les animaux qui ne sont pas confinés à l'intérieur d'un bâtiment fermé : pâture, parcours extérieur, bâtiment ouvert ou semi-ouvert.

SIGNES CLINIQUES A REPÉRER

Les signes cliniques sont assez nombreux, on repère habituellement en premier :

- abattement, manque d'appétit, prostration
- **congestion du mufle** (coloration rouge à brunâtre) et apparition de croûtes (trayons parfois également touchés)
- **écoulement nasal fréquent** avec des **croûtes au niveau des naseaux**
- **salivation** : la vache **bave** ou présente un peu de mousse au niveau de la bouche
- **atteinte oculaire** : yeux peuvent être rouges, parfois légèrement fermés, avec écoulement possible

Ces **signes, visibles au niveau de la tête**, sont fréquemment accompagnés de **signes locomoteurs** liés à la douleur : difficulté ou lenteur au déplacement, boiterie d'un ou plusieurs membres.

Lésions à l'intérieur de la bouche : on observe une érosion sur le bourrelet incisif, sous la forme d'un placard blanchâtre plus ou moins étendu, très évocateur de la maladie. Dans les cas les plus graves, des **ulcères profonds et très douloureux** peuvent apparaître sur les gencives, empêchant la vache de boire et manger.

La température de l'animal peut être élevée (forte fièvre) mais pas toujours.



© Jérôme Lafon

DIAGNOSTIC DE LA MALADIE

Principe : les signes cliniques peuvent être très évocateurs, mais **le diagnostic de confirmation nécessite une prise de sang sur le ou les animaux atteints**, au moins pour les premiers cas observés (déclaration obligatoire, visite et analyses prises en charge). Il est indispensable de distinguer la MHE des autres maladies qui peuvent lui ressembler : FCO, BVD, photosensibilisation....

TRAITEMENT

La MHE est une maladie virale : le traitement vise à soulager l'animal et éviter les complications liées à l'action du virus.

Mesures zootechniques :

- dans la mesure du possible, mettre l'animal à l'abri du soleil
- assurer un **accès facile et permanent à l'eau** (bac ou niveau constant, éviter les abreuvoirs à palette ou faible débit)
- distribuer des fourrages faciles à ingérer

Traitement médical :

- anti-inflammatoires de la famille des AINS ou des corticoïdes selon l'état et le stade physiologique de l'animal
- en cas de risque de surinfection (ulcères ou atteinte respiratoire sévère...), antibiothérapie
- **dans tous les cas, ne pas traiter seul : suivre les prescriptions ou demander conseil au vétérinaire**
- **la durée du traitement** devra être établie en concertation avec le vétérinaire

Traitements locaux au niveau de la bouche :

- antiseptiques (chlorhexidine ou solution iodée en irrigation)
- cicatrisants en application locale (miel, pommade cicatrisante...)

Traitement de soutien :

- **hydratation de l'animal** (réhydratants, drenchage...)
- supplémentation en oligo-éléments et vitamines

PRÉVENTION : CONDUITE D'ÉLEVAGE ET VACCINATION

La prévention contre la maladie passe par :

- La conduite d'élevage : **alimentation suffisante et équilibrée, complémentation minérale, supplémentation en oligo-éléments et vitamines** si nécessaire, afin d'assurer une bonne **immunité** des animaux
- Une bonne gestion des effluents de l'élevage : **éloigner** les effluents des bâtiments et zones fréquentés par les animaux

Clinique vétérinaire :

Dr :

- La protection des animaux contre les vecteurs :

- **éviter l'exposition du troupeau au pâturage à l'aube et au crépuscule** (moments où les culicoïdes sont particulièrement actifs)
- **confinement strict des animaux virémiques** dans la mesure du possible
- **L'usage des insecticides peut être d'une utilité ponctuelle** lors de mouvement ou de respect de la réglementation à l'export mais **ne peut pas offrir une protection garantie à long terme.**

Néanmoins, ces mesures sont parfois très difficiles à mettre en œuvre (période de pâturage, par exemple...) et ne peuvent assurer à elles-seules une protection suffisante. **La vaccination est indispensable pour assurer une protection efficace.**

En France, un vaccin destiné aux bovins bénéficie d'une ATU pour assurer la protection des bovins contre la MHE (sérotypage 8, le seul circulant à ce jour en France) : **HEPIZOVAC**

- 2 injections à 3 semaines d'intervalle, immunité assurée 21 jours après la 2e injection.
- Ce vaccin, qui prévient la virémie, permet l'exportation des veaux vaccinés vers l'Espagne et l'Italie.

CRITÈRES D'APPEL DU VÉTÉRINAIRE

- **En élevage indemne, signes cliniques évocateurs de la maladie : déclaration obligatoire auprès du vétérinaire pour visite de suspicion et analyse de confirmation (prises en charge).**
- **En élevage ayant déjà fait l'objet d'une déclaration, appel pour les cas graves :**
 - animal incapable de boire ou de s'alimenter
 - lésions buccales sévères avec pertes salivaires importantes
 - détresse respiratoire
 - diarrhée hémorragique
 - avortement
 - absence d'amélioration d'un animal au bout de 24h